

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 20 heures 30.

Présents: Véronique BERAUD, Didier CAMPILLO, Magalie DUMOLLARD, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Jean-Michel LEON, Marie LHEUREUX PINEAU, Jean-Claude MORAND, Timothée RINGEARD, Virginie ROCHON-VOLLET, Cécile TRAHAND et Vanessa WEATHERLY.

Excusé :

Absent :

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Jean-Michel LEON est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation des procès-verbaux du 12 mars, 20 mars et 26 mars 2026
- ✚ Commission Communale des Impôts Directs
- ✚ Commission de Contrôle des Listes Electorales
- ✚ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au PNR
- ✚ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Métropole Savoie
- ✚ Désignation d'un délégué au CNAS
- ✚ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant aux Communes forestières
- ✚ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant aux Communes pastorales
- ✚ Correspondant défense
- ✚ Document unique – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- ✚ Travaux
- ✚ Affaires scolaires – Approbation du PPMS
- ✚ Questions diverses

### 01° APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 12 MARS, 20 MARS ET 26 MARS 2026 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant les procès-verbaux de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 12 mars, 20 mars et 26 mars 2026.

### 02° COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Le conseil municipal doit proposer vingt-quatre noms de commissaires au Directeur Départemental des Finances Publiques qui retiendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Madame le Maire propose les personnes suivantes :

- ✚ Vanessa WEATHERLY, Magalie DUMOLLARD, Jean-Michel LEON, Christian DAVAT, Christelle COCHET, Michel BERGER, Philippe MORAND, Sébastien HOAREAU, Chantal Josette MORAND, Fabienne BIANCHI, Dominique LOPEZ et Cécile TRAHAND en tant que membres titulaires,
- ✚ Frédéric MORAND, Nicole LYONNAZ PERROUX, Anne CÉRÉ, Ioana HANCILA, Edith CAILLY, Florence BLANCHIN, Marie-Alexia BAIRAMZADE, Lindsay BACK, Daniel ALLARD, Marie-France CAMPILLO, Jean-Claude MORAND et Philippe SAVINIEN en tant que membres suppléants.

Madame Cécile TRAHAND demande si, préalablement à l'établissement de cette liste, les personnes figurant dessus avaient été consultées. Messieurs Jean-Michel LEON et Jean-Philip FRAIX-BURNET répondent que non, comme sous l'ancien mandat. Madame Cécile TRAHAND dit qu'effectivement cela n'avait pas été fait mais que cela aurait été opportun, qu'il est toujours plus agréable pour les personnes de savoir si elles sont proposées pour participer à une commission. Monsieur Jean-Michel LEON dit que cela s'est toujours fait comme ça, mais qu'il est vrai qu'on aurait pu contacter les personnes avant. Monsieur Jean-Claude MORAND est d'accord.

Madame Cécile TRAHAND demande à ce que, lorsqu'elle ou Monsieur Didier CAMPILLO sont proposés en tant que membres d'une commission, ils en soient avertis au préalable. Elle dit que, même lorsqu'il y a une minorité, ils devraient être consultés.

### 03° COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES:

Depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser les modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) dépend du nombre de listes élues au conseil municipal et du nombre de sièges qu'elles ont obtenus, indépendamment du nombre d'habitants de la commune.

L'article L19, V du Code électoral prévoit que lorsque deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la CCLE est composée de 5 membres.

Cette commission a deux missions :

- ✚ elle exerce un contrôle à posteriori des décisions du maire en matière d'inscription et de radiation des listes électorales. En effet, conformément aux dispositions de l'article L18,I du Code électoral, le maire est compétent toute l'année pour procéder aux inscriptions et radiations des listes électorales,
- ✚ elle statue sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire en matière d'inscription et de radiation des listes électorales.

Les membres de la CCLE sont : Jean-Michel LEON, Jean-Claude MORAND, Vanessa WEATHERLY, Didier CAMPILLO et Cécile TRAHAND.

### 04° DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES :

Madame le Maire rappelle que la commune étant membre du Parc naturel régional du massif des Bauges, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à représenter la commune au sein du comité syndical de cette instance.

Après proposition de Madame le Maire,

- ✚ Véronique BERAUD est élue à l'unanimité déléguée titulaire,
- ✚ Jean-Claude MORAND est élu à l'unanimité délégué suppléant

pour représenter la commune au sein du comité syndical du Parc naturel régional du massif des Bauges.

### 05° DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE METROPOLE SAVOIE :

Pour des raisons statutaires et historiques, les représentants de Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte Métropole Savoie sont désignés sur proposition des Communes, parmi les conseillers municipaux, qu'ils soient conseillers communautaires ou non. Pour la commune d'Arith, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne

Madame Marie LHEUREUX PINEAU, déléguée titulaire et Madame Véronique BERAUD, déléguée suppléante.

#### 06° DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE :

Le correspondant défense est désigné par le maire. Il est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Madame le Maire désigne Jean-Michel LEON comme correspondant défense.

#### 07° DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU CNAS :

Il convient de procéder à la désignation d'un délégué élu pour représenter la Commune au sein des instances du CNAS.

Madame le Maire propose Didier CAMPILLO comme délégué élu. Celui-ci refuse et dit qu'il aurait été bien d'en parler avant, qu'il en soit informé auparavant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET, adjoint au maire, comme délégué élu.

#### 08° DESIGNATION DES DELEGUES A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES PASTORALES :

Madame le Maire demande qui souhaite être délégué pour la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Pastorales. Madame Virginie ROCHON VOLLET se propose en tant que délégué suppléant et Madame le Maire en tant que délégué titulaire.

Madame Cécile TRAHAND demande si tous les conseillers savent exactement ce dont il s'agit.

Elle précise que cet organisme est assez récent et qu'elle avait fait la démarche afin que la commune adhère. Elle signale que cette adhésion a un coût. Elle déplore encore une fois, qu'il n'y ait pas eu d'échange avant.

L'objet principal de cette association est :

- ✚ de maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des Communes pastorales ;
- ✚ d'apporter son soutien à tous ceux qui contribuent au maintien et au développement des activités pastorales et du Pastoralisme ;
- ✚ de préserver et de valoriser les ressources patrimoniales et culturelles procurées par les activités pastorales sur les territoires des Communes pastorales ;
- ✚ de procéder à toute étude permettant d'améliorer, en vue de leur maintien et de leur développement, la connaissance des activités pastorales et de leurs produits et services dérivés;
- ✚ d'émettre tous vœux et motions, informer le public et entreprendre toutes démarches utiles auprès des pouvoirs publics et autorités compétentes sur les questions économiques,
- ✚ financières, culturelles, touristiques, urbanistiques, administratives, réglementaires ou législatives, pouvant intéresser le pastoralisme et les activités pastorales ;
- ✚ d'adhérer à tout organisme contribuant à la satisfaction de l'objet de l'association ;
- ✚ d'intervenir devant toutes juridictions, soit comme partie principale, soit comme partie intervenante, conformément à l'objet de l'association ;
- ✚ de réaliser toutes actions, activités et opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association ;
- ✚ de promouvoir la recherche et le développement scientifiques et techniques du pastoralisme.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✚ APPROUVE à l'unanimité de ses membres les statuts de la Fédération Nationale des Communes Pastorales ;
- ✚ ACCEPTE le principe de l'adhésion de la commune d'Arith à la Fédération Nationale des Communes Pastorales ;

- ✚ DESIGNER Madame le Maire comme délégué pour la commune d'ARITH auprès de la Fédération Nationale des Communes Pastorales et Madame ROCHON VOLLET Virginie, Conseiller Municipal comme délégué suppléant.

#### 09° DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE LA SAVOIE :

Madame le Maire propose que les délégués à la Fédération Nationale des Communes Pastorales soient aussi délégués à l'association des Communes forestières de la Savoie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 10° DOCUMENT UNIQUE :

Monsieur Jean-Michel LEON prend la parole. Il dit que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document obligatoire dans tous les établissements.

Le DUERP correspond à la transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels des agents. D'une part, il permet de réaliser un inventaire des risques existants à chaque poste de travail ; d'autre part, il est le document de référence permettant de mettre en place un plan d'actions correctives et préventives.

Il dit que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDGFPT) peut accompagner la collectivité pour la réalisation du DUERP.

Madame Cécile TRAHAND répond qu'une convention est déjà signée avec le CDGFPT.

Madame Bernadette ROCHE CATTIN précise qu'un rendez-vous avait été fixé mais a dû être annulé suite à la nécessité de renommer des personnes pour le COPIL.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner les personnes qui participeront au Comité de Pilotage. Madame le Maire propose que le COPIL soit composé de : Madame Marie LHEUREUX PINEAU, Monsieur Jean-Michel LEON, Madame Vanessa WEATHERLY et Madame Bernadette ROCHE CATTIN.

#### 11° TRAVAUX :

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET prend la parole. Il a convoqué la commission travaux le 10 avril 2026. Il s'excuse d'avoir oublié de convoquer Madame Vanessa WEATHERLY. Il dit n'avoir pas l'habitude qu'il y est une femme dans cette commission.

Madame Cécile TRAHAND précise qu'il y en avait une, Madame Laure BRICHET, sous le précédent mandat. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET répond « c'est vrai ».

Voici les points abordés lors de cette réunion :

- ✚ un suivi hebdomadaire sera fait avec l'agent technique, Monsieur Jean-Philipp FRAIX-BURNET et Madame Marie LHEUREUX PINEAU,
- ✚ nous avons reçu un courrier de la part de Grand Chambéry concernant la grille EP vers la maison de Monsieur René FRANCOZ indiquant la nécessité d'une intervention. Une visite sur site sera faite par l'agent technique et Monsieur Jean-Claude MORAND,
- ✚ glissement de terrain en aval du bassin de rétention. Le sommet du talus se dérobo. Les maître d'ouvrage et maître d'œuvre sont avertis. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET leur a adressé un mail afin de pouvoir prévoir un rendez-vous,
- ✚ piste forestière : un rocher menace de tomber sur le talus en amont de la falaise. Une analyse visuelle sera faite et les propriétaires seront contactés,
- ✚ entretien des fossés. Les pièges à cailloux sont pleins d'agrégats. Il convient de mener une action soit par une entreprise soit en mutualisant les personnels et matériels avec les communes de Saint François de Sales et du Noyer,
- ✚ les toilettes publiques Place Saint Laurent sont endommagées. Un point sera fait avec l'agent technique pour leur remise en état,
- ✚ rénovation de l'appartement de la cure : un point sera fait sur les travaux avec l'agent technique,
- ✚ éclairage public : un point a été fait avec l'entreprise Porcheron. Il conviendra peut-être de rajouter un point lumineux au carrefour en haut de la mairie.

## 12° AFFAIRES SCOLAIRES :

Madame Virginie ROCHON VOLLET prend la parole. Elle a eu un rendez-vous avec les enseignantes dans le mois de mars.

- ✚ Elles ont signalé que, suite à l'évaluation d'école qui a eu lieu, il est ressorti :
  - que le mur d'enceinte de la cour de l'école n'est pas assez haut. Une clôture serait nécessaire,
  - le projet d'aménagement de la cour (végétalisation, carré potager ...).
- ✚ Elles ont demandé de pouvoir utiliser la salle multi activités (SMA) lors de mauvais temps pour le sport, théâtre .... Madame Bernadette ROCHE CATTIN indique qu'elles utilisent déjà la SMA pour le projet danse/théâtre depuis décembre 2025 et pas seulement depuis mars 2026. Madame Cécile TRAHAND précise qu'elle leur avait donné son accord.
- ✚ Elles ont parlé du vidéoprojecteur de la classe des CP CE1 CE2 qui est en fin de vie. Monsieur Didier CAMPILLO précise que ce vidéoprojecteur est neuf (il l'a installé en février 2026) mais que c'est l'écran qui est vieux. Les enseignantes disent que s'il y a un changement de matériel, il y aura besoin de changer le tableau craie. Monsieur Timothée RINGEARD s'en occupe.
- ✚ Elles demandent qui se chargera de la mise à jour des ordinateurs. Monsieur Didier CAMPILLO dit que cela était fait par Monsieur Michel DEFFOURY. Il convient de trouver un prestataire.
- ✚ Elles signalent qu'elles ne peuvent utiliser le téléphone sans fil que dans la salle de classe mais pas dans la salle de direction ni dans la cour. Il est également souligné que lorsque quelqu'un a eu un appel de la part de l'école, auquel il n'a pu répondre, et que cette personne veut rappeler le numéro qui a appelé, la communication est basculée au secrétariat de mairie. Madame Bernadette ROCHE CATTIN dit que cela se passe peut-être lorsque les enseignantes sont en ligne. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET demande si le secrétariat a souvent ce cas, il lui est répondu que non.
- ✚ Concernant le défi mobilité qui aura lieu cette année le 21 mai, elles demandent s'il y aura l'accueil des enfants avec un petit déjeuner offert par la municipalité comme les années précédentes.
- ✚ Elles indiquent que le thermomètre qu'elles ont dans la classe ne fonctionne plus et que ceci n'est pas un problème de piles.
- ✚ Elles demandent si les communes vont maintenir le montant alloué pour les fournitures scolaires à 70 € par enfant.
- ✚ Elles demandent s'il serait possible d'avoir un copieur couleurs à l'école. Les avis sont partagés au sein du conseil municipal. Madame Bernadette ROCHE CATTIN précise que chaque fois qu'elles ont besoin d'imprimer en couleur, cela est fait au secrétariat de mairie.
- ✚ Elles demandent ce qu'il est envisagé concernant le système d'alarme attentat intrusion. Actuellement elles utilisent un sifflet.

Madame Virginie ROCHON VOLLET demande si nous avons bien reçu le courrier concernant le projet de renouvellement de jeux de cour et de matériel de motricité pour les enfants de maternelle (RPI Arith, Saint François de Sales, Le Noyer, Lescheraines). Monsieur Didier CAMPILLO souligne que ce serait à la commune de Lescheraines de financer ce projet d'investissement. Monsieur Jean-Michel LEON dit qu'un règlement stipulant la répartition des charges a été fait entre les différentes communes du RPI et qu'il convient de s'y référer afin de connaître les charges qui sont prises en compte. Madame Virginie ROCHON VOLLET dit que si la commune participe aux frais d'acquisition de jeux pour la maternelle, les autres communes du RPI pourraient participer aux frais liés à l'installation du grillage pour la cour de l'école d'Arith. Madame Cécile TRAHAND et Monsieur Didier CAMPILLO répondent que la mise en place du grillage est un investissement à charge de la commune d'Arith.

Madame Virginie ROCHON VOLLET dit que lors du dernier conseil d'école, il a été question du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui est un document obligatoire destiné à prévoir les mesures de sécurité et de protection des personnes présentes dans l'école en cas de risques majeurs.

Le PPMS est élaboré en lien avec le directeur d'école ainsi que le maire de la commune d'implantation. Il avait déjà été réalisé sous le précédent mandat. Il s'agit maintenant d'une mise à jour du PPMS existant.

Le document du PPMS de l'école d'Arith, élaboré en collaboration avec la directrice et la commune d'Arith, définit les procédures à suivre en cas de situation d'urgence, répertorie les personnes à contacter en cas de problème et prévoit des exercices réguliers afin d'assurer une réaction efficace en cas de crise.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PPMS de l'école d'Arith et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent au PPMS approuvé.

### 13° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Cérémonie du 8 mai : Madame le Maire signale qu'un rendez-vous a eu lieu avec des élus et Monsieur Eric COCHET pour l'organisation de cette cérémonie. Elle indique que celle-ci se déroulera cette année sans la présence des clairons. A la demande de Monsieur Alexandre DUSSOLLIER, Chef du centre de secours du Châtelard, la cérémonie cantonale ayant lieu cette année à 11 heures à La Compôte, celle d'Arith sera avancée à 9 heures 30. Madame le Maire informe que la cérémonie cantonale pour le 11 novembre aura lieu à Arith. Rendez-vous est donné à 8 heures pour la préparation. Mesdames Virginie ROCHON VOLLET et Cécile TRAHAND et Monsieur Didier CAMPILLO (sous réserve) ne pourront être présents.

Madame Bernadette ROCHE CATTIN informe que la gerbe ainsi que les bleuets ont été commandés.

- ✚ Madame le Maire annonce que la commission communication est en train de préparer la gazette info pour les mois de mai et juin.

- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO demande si Madame le Maire souhaite que les questions diverses soient adressées avant la séance du conseil municipal.

Il dit que lors d'une réunion, lors de la campagne électorale, ils avaient été agressés verbalement au sujet de la mise à jour du site internet. Il constate que ce site n'est plus du tout actualisé. Madame le Maire dit que le site est en création. Monsieur Timothée RINGEARD s'en charge, ceci étant son activité. Il est indiqué qu'il ne facturera rien à la commune. Monsieur Timothée RINGEARD souhaite contacter la société HIT afin de pouvoir récupérer le nom de domaine. Monsieur Jean-Michel LEON dit qu'il faudrait présenter le site en conseil municipal.

Madame Vanessa WEATHERLY dit que la gazette sera adressée aux conseillers avant diffusion.

- ✚ Cimetière : Madame le Maire a rencontré la famille BERT Michel qui souhaite faire des travaux sur leur concession. Ils ont constaté que le mur d'enceinte du cimetière derrière leur concession s'effrite.

- ✚ Des travaux d'assainissement seront réalisés par Grand Chambéry Route de Saint François.

- ✚ Rénovation de l'appartement n°03 de la cure : la réponse quant à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) devrait être donnée mi – fin avril, mais cela pourrait aller jusqu'à fin mai. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET indique que le dossier est complet et que la commune pourrait percevoir 15 000 €.

- ✚ Madame le Maire signale que Monsieur Eric LANOE a demandé à rencontrer, sur place ou en mairie, les membres du conseil au sujet de son projet aux Esseroliettes. Plusieurs dates ont été proposées, Madame le Maire fera un mail aux conseillers. Madame Cécile TRAHAND indique que Monsieur LANOE a déjà déposé une demande de modification du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) dans le cadre de la modification n°06 du PLUi HD en cours.

- ✚ Madame le Maire propose qu'une adresse gmail soit créée pour les conseillers qui le souhaitent. Monsieur Didier CAMPILLO répond que pour lui, il n'en voit pas l'intérêt, au vu de ce qu'il reçoit comme info en tant que conseiller.

- ✚ Instauration d'un marché local : recherche de producteurs ...qui seraient intéressés par ce projet.

✚ Chalets Regueras : pour accéder à ces chalets situés sur la commune d'Arith, il est nécessaire de passer sur la commune de Saint François de Sales, commune sur laquelle il est interdit de circuler sur les chemins. Monsieur Didier CAMPILLO dit que les personnes concernées doivent demander une autorisation à la commune de Saint François de Sales qui délivre bien des laissez passer pour d'autres personnes dans cette situation.

✚ Défi éco mobilité : les enfants seront accueillis avec un petit déjeuner.

✚ Grand Chambéry : Madame le Maire dit que Monsieur Damien REGAIRAZ a été élu vice-président chargé du tourisme, de la ruralité, de l'agriculture et du rayonnement de l'agglomération.

Madame le Maire est membre du Syndicat Mixte des Stations des Bauges.

La proposition d'indemnisation des membres du bureau de la part de Monsieur Thierry REPENTIN, Président de Grand Chambéry, a été adoptée en conseil communautaire.

✚ Madame Cécile TRAHAND demande la parole :

- les délégués aux différents organismes extérieurs ayant été votés, elle souhaite savoir comment les retours seront faits. Réponse : par mail ou en séance du conseil municipal.
- elle demande si les Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeures (DICRIM) ont été mis à jour car elle reçoit toujours des alertes et elle aimerait ne pas être dérangée en pleine nuit en cas de problème. Monsieur Jean-Michel LEON va s'en occuper. Il demande à ce que la secrétaire sorte le dossier. Il lui est répondu que les dossiers sont à disposition en mairie. Il convient également de répondre au courrier de Grand Chambéry demandant les moyens de la commune.

✚ Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET a été invité à l'AG de l'association Saint Laurent. Les membres de cette association sont satisfaits du repas annuel qu'ils organisent soit à La Benoite, soit à la salle multi activités en cas de mauvais temps.

Il énonce les actions engagées par cette association :

- un devis avait été demandé concernant l'autel de Marie qui s'affaisse. Celui-ci s'élève à 17 000 € uniquement pour les études. Ces travaux ne seront pas possibles,
- mur extérieur qui présente des remontées capillaires. Il conviendrait de réenduire le mur à base de chaux. L'association se chargerait de décrépiter le mur et ferait faire les travaux par une entreprise.

L'association demande s'il serait possible de disposer d'un local plus grand.

✚ Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET a été informé de pratique de rodéo sur Le Chainay.

✚ Monsieur Jean-Michel LEON prend la parole concernant l'Association des Propriétaires du Mariet (APM). Il indique que l'APM a un projet d'ouverture d'alpage au Mariet du bas qui consiste à couper un certain nombre de sapins qui ont poussé dans le parc et qui ne peuvent être valorisés pour la menuiserie ou la charpente. Ce projet est porté par Monsieur Laurent CLERT. Il est financé d'une part par une subvention obtenue de la Région et d'autre part par Monsieur Laurent CLERT.

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au mardi 26 mai 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire,  
Marie LHEUREUX PINEAU

Le secrétaire de séance,  
Jean-Michel LEON



